



Nouveaux conducteurs : Charte du conducteur responsable

Fiche pratique publié le 07/12/2018, vu 1608 fois, Auteur : [Me Erika THIEL](#)

Depuis le 4 décembre, les titulaires du permis de conduire doivent désormais signer en ligne cette charte pour obtenir leur certificat d'examen sur le site internet, mesure décidée lors du Comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018.

Depuis le 4 décembre, les titulaires du permis de conduire doivent désormais signer en ligne cette charte pour obtenir leur certificat d'examen sur le site internet, mesure décidée lors du Comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018.

Cette signature engage le conducteur à conduire de façon responsable et respecter les autres usagers de la route, en particulier les plus vulnérables.

Avant de signer la Charte et de pouvoir ainsi télécharger son certificat d'examen, chaque conducteur devra visionner une vidéo de prévention et lire 6 conseils de prudence.

Le contenu de la charte est le suivant :

« Je m'engage :

- à adopter, en toutes circonstances, une conduite responsable sur la route,
- à ne prendre aucun risque, ni pour moi, ni pour mes passagers, ni pour ceux dont je croise la route,
- à adopter une attitude bienveillante et protectrice envers les autres utilisateurs de la route,
- et à porter une attention particulière aux usagers les plus vulnérables - piétons, cyclistes, 2 roues-motorisées - en partageant avec prudence la route avec eux. »

?

[+ D'ACTU SUR THIEL AVOCAT](#)